



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 22402

### Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les vives inquiétudes d'associations comme Unis Cité quant à l'avenir du service civil volontaire. En effet, ce dispositif représente, pour de nombreux jeunes de 18 à 25 ans, un véritable engagement citoyen, une étape de leur vie consacrée à servir l'intérêt général. En vue de favoriser l'engagement des jeunes, la loi du 31 mars 2006 prévoit de les accompagner financièrement dans le cadre de missions à temps plein, sur une durée de 6, 9 ou 12 mois. Même si le dispositif actuel est perfectible, il constitue *a priori* une bonne base pour développer ce projet utile à la cohésion nationale. Le Président de la République lui-même avait pris position, lorsqu'il était candidat, en faveur d'un service civique de six mois. Or, malgré l'annonce récente du déblocage de huit millions d'euros pour boucler le financement du service civil volontaire au titre de l'année 2008, le doute persiste sur la volonté du pouvoir en place de maintenir ce dispositif dans les années à venir. Inquiet du préjudice que sa disparition pourrait représenter pour la jeunesse de notre pays, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la pérennisation du service civil et les éventuelles réformes dont il pourrait être l'objet.

### Texte de la réponse

La montée en puissance rapide du service civil volontaire depuis 2006 démontre l'intérêt que présente pour la jeunesse la mise en place, sous une forme ou sous une autre, d'un service civique. En effet, pour développer chez les jeunes le sens des autres et de la nation et répondre à leur fort besoin d'engagement, le service civique apparaît bien aujourd'hui comme une des pistes les plus fécondes. En permettant à chaque jeune de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général, le service civique doit contribuer à renforcer le lien social, à transmettre les valeurs de citoyenneté et les règles du vivre ensemble. Le service civil volontaire reçoit un soutien significatif de l'État, qui prend en charge la majeure partie de l'indemnité versée aux jeunes volontaires ainsi qu'une part des cotisations sociales afférentes. Un soutien est également accordé à la structure qui accompagne le jeune et lui propose une formation aux valeurs civiques. L'État a pris les mesures financières nécessaires pour permettre à l'ACSE de continuer sa mission en 2008. Le budget est doublé, avec près de 24 millions d'euros affectés au service civil volontaire. Une large réflexion est engagée sur le sujet. Les conditions de la mise en oeuvre de ce nouveau temps social, et notamment son périmètre, son organisation, son financement et son pilotage méritent d'être étudiés avec soin. C'est précisément l'objet de la mission qui a été confiée par le Président de la République à Luc Ferry, ancien ministre, vice-président du Conseil d'analyse de la société. Celui-ci a remis son rapport et ses propositions sont en cours d'examen. Il va de soi que, le moment venu, la représentation nationale sera amenée à se prononcer sur cet important sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Issindou](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 22402

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire** : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 mai 2008, page 3770

**Réponse publiée le** : 25 novembre 2008, page 10274